

CONCERTATION PRÉALABLE

ATTESTATION

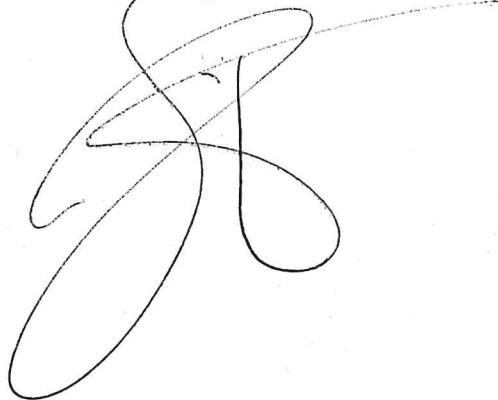
Objet : Demande d'autorisation

Je soussigné, Nicolas RIPERT, représentant la société H2 AIR, certifie qu'il n'a pas été organisé de concertation préalable au sens de l'article L 121-16 du code de l'environnement.

Il n'y a donc pas lieu de fournir les pièces mentionnées par l'article R 123-8 (5^{ème} alinéa) du code de l'environnement.

Date : 20/02/2024

Signature

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.